



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CIRE NHP

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Cire NHP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Cire automobile.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Decoction France.
83, Voie de Tilleux
88300 Rebeuville
06 62 93 50 95
contact@decoction.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 03 83 22 50 50 (Centre anti-poison)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé
humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) R52/53
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CIRE NHP

| | |
|---|--|
| 3-butoxypropan-2-ol | 1-5% |
| Numéro CAS: 5131-66-8 | Numéro CE: 225-878-4 |
| Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi; R36/38 |
| Fatty acids, C10-20 and C16-18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized | 1-5% |
| Numéro CAS: 91995-81-2 | Numéro CE: 295-344-3 |
| Classification Skin Irrit. 2 - H315 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi; R38 |
| 2-(heptadec-8-enyl)-4,5-dihydro-1-(2-hydroxyethyl)-1H-imidazolium acetate | <1% |
| Numéro CAS: 3388-72-5 | Numéro CE: 222-218-7 |
| Facteur M (aigu) = 1 | Facteur M (chronique) = 1 |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn; R22. Xi; R36/38. N; R50/53 |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------------|--|
| Information générale | En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
| Inhalation | Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Donner beaucoup d'eau à boire. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact cutané | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Rincer à l'eau. |
| Contact oculaire | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Protection des secouristes | Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. |
| Inhalation | Peut provoquer une gêne. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. |

CIRE NHP

| | |
|-------------------------|--|
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Nausées, vomissements. |
| Contact cutané | Peut provoquer une gêne. Peut être légèrement irritant pour les yeux et la peau. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. |
| Contact oculaire | Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Indications pour le médecin | Traiter en fonction des symptômes. |
| Traitements particuliers | Non applicable. |

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Non applicable. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Dangers particuliers | Le produit n'est pas combustible. Aucun connu. |
| Produits de combustion dangereux | Aucun connu. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. |
| Équipements de protection particuliers pour les pompiers | Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. |
|----------------------------------|--|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Aucun effet néfaste sur l'environnement aquatique connu. Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

CIRE NHP

| | |
|---|--|
| Précautions d'utilisations | Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. |
| Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail | Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



| | |
|---|---|
| Contrôles techniques appropriés | Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. |
| Protection des yeux/du visage | Ne pas porter de lentilles de contact en travaillant avec ce produit chimique. Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. |
| Protection des mains | Porter des gants de protection. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible. |
| Mesures d'hygiène | Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| Protection respiratoire | Aucune recommandation particulière. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-------------------------|---------------------------------|
| Aspect | Liquide limpide. |
| Couleur | Bleu. |
| Odeur | Caractéristique. |
| pH | pH (solution concentrée): 5 - 7 |
| Densité relative | ~ 0.99 |
| Solubilité(s) | Soluble dans l'eau. |

CIRE NHP

Viscosité Pas visqueux.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Peut émettre des fumées toxiques en cas d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Non applicable.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

CIRE NHP

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Publié par Responsable HSE.

Date de révision 30/08/2016

CIRE NHP

| | |
|---|---|
| Révision | 1 |
| Numéro de FDS | 4693 |
| Phrases de risque dans leur intégralité | R22 Nocif en cas d'ingestion. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R38 Irritant pour la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.